



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Medecine du travail

Question écrite n° 48413

Texte de la question

M. Charles Fèvre attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'importance et l'intérêt de la médecine du travail, notamment dans le domaine de la prévention des maladies. Or les associations interentreprises des services médicaux du travail se heurtent de plus en plus à l'insuffisance du nombre de médecins diplômés de la médecine du travail, surtout dans les petits départements, moins attractifs. Afin de pallier cette situation, il lui demande si des médecins non diplômés pourraient à titre provisoire assister les médecins diplômés dans les secteurs géographiques où leur nombre est manifestement insuffisant.

Données clés

Auteur : [M. Fèvre Charles](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48413

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 779